

M. Nesbitt: Ces propos ne répondent aucunement à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Évidemment, plusieurs députés veulent poser des questions supplémentaires. Le député d'Oxford pourra parler le premier.

M. Nesbitt: Des membres des associations terroristes du Québec et d'autres régions du Canada ont-ils été formés en Algérie ou à Cuba? Le ministre peut sûrement répondre à cette question.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je répondrai qu'on ne nous l'a pas dit. Je l'ignore, vraiment.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Une question supplémentaire. Vu la réponse du ministre, je lui suggère de communiquer avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui avait d'amples renseignements à ce propos et les a révélés aux Canadiens il y a plusieurs semaines.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES DISPOSITIONS D'EXTRADITION ENTRE LE CANADA ET CUBA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire. Il y a quelques jours, j'ai interrogé le ministre de la Justice. Il est aujourd'hui présent à la Chambre. Je lui ai demandé de dire à la Chambre si pour des crimes de cette nature, il existait entre Cuba et le Canada des dispositions d'extradition semblables à celles qui sont en vigueur entre le Canada et les États-Unis.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le Royaume-Uni et le gouvernement du Canada ont conclu, le 3 octobre 1904, un traité prévoyant des dispositions d'extradition entre le Canada et Cuba. Le gouvernement du Canada est d'avis que ce traité entre le Canada et Cuba est encore en vigueur.

Une voix: Alors, faites-les revenir.

M. Woolliams: J'ignore ce qui a été convenu, mais a-t-on pensé à négocier avec Cuba l'extradition de ces trois individus en particulier ou de toute autre personne?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, aucun accord de ce genre n'existe. Si le gouvernement canadien a garanti à ces gens un sauf-conduit à Cuba, il ne devrait pas songer à demander leur extradition aux termes de ce traité.

M. Woolliams: D'après le ministre de la Justice, le gouvernement ne devrait pas avoir l'intention de le faire. Je lui demande donc s'il a, oui ou non, l'intention d'en faire la demande?

L'hon. M. Turner: Non, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai posé une question au gouvernement il y a quelques instants. Comme il est difficile de suivre les ministres du fait de leur changement continu de portefeuille, j'ai parlé du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au lieu du ministre de l'Expansion économique régionale.

M. R. N. Thompson (Red Deer): J'ai une question supplémentaire pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il connaissance d'émissions de radio émanant de Radio Havane...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES FRAIS D'ENTRETIEN DES RAVISSEURS RÉFUGIÉS À CUBA

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera plus précise. Le Canada a-t-il passé des accords pour les dépenses courantes des ravisseurs à Cuba?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La présidence autorise une dernière question supplémentaire sur ce sujet.

ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT CUBAIN RELATIVEMENT À LA DURÉE DU SÉJOUR DES RAVISSEURS

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État. Peut-il dire s'il y a eu entente entre le gouvernement cubain et le gouvernement canadien au sujet de la période de temps pendant laquelle les terroristes devront demeurer à Cuba et si le gouvernement canadien s'est bien assuré que le gouvernement cubain ne serait pas en mesure de les ramener au Canada ou de les laisser se rendre ailleurs pour revenir ensuite au Canada?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si ces ravisseurs reviennent au Canada, monsieur l'Orateur, ils seront poursuivis pour enlèvement, crime très grave. Nous espérons qu'ils ne reviendront jamais.

M. McCleave: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je proposerais au député de revenir à lui après que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles aura posé sa question.

M. McCleave: Je soulève la question de privilège. Je crois que j'ai autant le droit que tout autre député d'obtenir la parole de la présidence.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Halifax-East-Hants admettra que, selon le Règlement, la présidence possède le pouvoir discrétionnaire de décider quand nous devons passer à un autre sujet. Nous avons eu un certain nombre de questions supplémentaires. Nous devrions, je pense, permettre au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et à un député du parti créditiste de poser leurs questions. Si d'autres députés de l'opposition officielle y tiennent, nous reviendrons à ce sujet.